

1. OBJET DE LA CONSULTATION

L'appel d'offre de la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir – MBV a pour objet la conclusion d'une convention-cadre avec un ou plusieurs partenaires pour la location de lits médicalisés pour l'ensemble des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du groupe MBV à la date de la consultation, soit 20 établissements répartis sur le territoire français, représentant 1498 lits.

Les conditions négociées et validées pourront s'appliquer à tout nouvel établissement du groupe pendant la durée de validité de la convention-cadre.

Il est à noter la possibilité d'échelonner la mise en place au sein des établissements, en fonction des dates de terme des contrats existants.

1.1. Caractéristiques :

Le lit médicalisé répond aux problèmes de santé lorsque l'état d'une personne le nécessite. Il est donc l'atout principal pour le confort des résidents dans leur vie quotidienne et des salariés dans l'exercice de leurs fonctions.

L'appel d'offre est destiné aux fournisseurs pouvant proposer :

- La location de lits médicalisés neufs, conformes aux normes en vigueur et certifiés dispositif médical, adaptés à chaque structure MBV, option 1 : des lits standards en 90 ou 120 centimètres ; option 2 : des lits spécialisés Alzheimer de 90 ou 120 centimètres. Il est également demandé la présentation des lits médicalisés avec plicature au niveau des genoux.
- La maintenance de ces lits, c'est à dire le contrôle et l'entretien à minima annuel de l'ensemble des lits installés dans les établissements MBV ; le dépannage et la mise à disposition d'un lit fonctionnel en cas de réparations majeures ou d'inutilisation d'un lit installé sous 48h suite à la demande écrite de l'établissement et par un technicien qualifié ;
- La formation, au sein des établissements, des salariés MBV à l'utilisation de ces dispositifs à minima annuelle pour chaque salarié concerné ;
- Les modalités de facturation, étant entendu qu'elle se fera mensuellement à terme échu et en fonction du taux d'occupation journalier selon les récapitulatifs fournis par les établissements ;
- Le montage des pieds et têtes de lit appartenant à MBV.
- La fourniture de système latéral de sécurité et de potence (30% du parc)
- Commande de frein centralisé
- Télécommande simple d'utilisation voire double commande
- Possibilité de configuration basse (inférieure à 30cm)
- Possibilité d'ajout d'une rallonge sommier pour personne de grande taille
- Une non facturation à l'établissement de la location du lit dès le 1^{er} jour d'absence du résident jusqu'à son retour quel que soit le motif d'absence.

1.2. Lieux d'exécution :

Les sites des 20 établissements MBV indiqués en **annexe 1**. Il est possible pour le fournisseur de se positionner que sur un territoire géographique limité. A préciser dans l'offre.

1.3. Durée :

La convention-cadre est conclue pour une durée de 36 mois allant à la date de démarrage du contrat en 2018 (date en fonction des contrats de location en cours) jusqu'en 2021. A l'issue de cette période, cette convention-cadre fera l'objet d'une remise en concurrence.

Chaque convention-cadre pourra néanmoins être dénoncée en cas de non-respect répété et avéré des engagements par l'une des deux parties, en respectant un préavis de 3 mois à réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception la dénonçant. Le matériel mis à disposition sera alors restitué au terme du préavis. La résiliation pour ce motif ne pourra être accompagnée d'aucun versement d'indemnité.

2. **RÈGLES DE LA CONSULTATION**

Les critères intervenant pour l'attribution de la convention-cadre, au regard des différentes propositions, sont :

- La valeur technique (50%), au regard des critères de l'**annexe 2**
- La valeur formative (20%), au regard des propositions faites
- Le prix (30%), au regard des propositions faites

3. **DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

L'appel d'offre se déroule selon le calendrier suivant :

- Phase 1 :
 - o Lancement de l'appel d'offre auprès des fournisseurs le 26 Mars 2018
 - o Réception des candidatures jusqu'au 2 Mai 2018
 - o Études des propositions et sélection des candidats retenus pour la phase 2 (semaine 19)
- Phase 2 :
 - o Rencontre des fournisseurs pour présentation des dispositifs dans la semaine le Lundi 28 Mai 2018 par la Commission de sélection pluridisciplinaire
 - o Décision finale par le Comité de Direction de la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir dans la 1^{ère} quinzaine de Juin 2018.
 - o Information des candidats au plus tard la 2^{ème} quinzaine de Juin 2018.
- Mise en place du rétro planning en fonction des contrats de location en cours.

4. **FORMALISATION DE LA RÉPONSE**

Dans le souhait de créer une meilleure collaboration la transparence est de mise, c'est pourquoi la proposition devra être faite de manière authentique et rigoureuse.

4.1. La proposition :

Entre autres, la proposition précisera notamment :

- Pour chaque modèle proposé les caractéristiques standards, les caractéristiques supplémentaires, les fonctionnalités et options (dimensions lits/sommiers/matelas/barrières/etc. ; équipements de



LA MUTUELLE DU BIEN VIEILLIR

sécurisation et de protection ; équipement de confort et d'esthétique ; etc.) ainsi que l'ensemble des coûts TTC (modèles standards et options).

- Les modalités de maintenance préventive et curative
- Les normes de sécurité respectées
- Les labels et certificats
- La définition de vos fournisseurs et/ou sous-traitants
- La provenance des matériaux

4.2. Les justificatifs

- Lettre de candidature
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité. Cette attestation devra préciser les limites de garanties applicables en Responsabilité Civile Exploitation et en Responsabilité Civile Après Livraison / Produit
- La présentation des moyens matériels et des effectifs de l'entreprise et de ses sous-traitants, le cas échéant
- Références professionnelles (EHPAD et SSR équipés)
- Autres justificatifs attenant à la qualité des produits et de l'entreprise

4.3 Les délais

Les propositions sont à envoyer au plus tard le 2 Mai 2018, cachet de la poste faisant foi ou par tout autre moyen permettant d'en attester le dépôt, à :

Madame Sophie VACQUIÉ, adjointe au directeur opérationnel,

Mutuelle Nationale du Bien Vieillir

Siège administratif

255, Allée de la Marqueroise

34430 Saint-Jean-de-Védas

ANNEXE 1 : LIEUX D'EXÉCUTION

<p><u>EHPAD de SAINT JEAN DE VEDAS :</u> Résidence - Retraite « Sudalia Village » 255 Allée de la Marquerose 34430 SAINT JEAN DE VEDAS</p>	<p><u>EHPAD de PALAVAS LES FLOTS :</u> Résidence - Retraite « Les Reflets d'Argent » Ilot Cazot 2 Rue des Hirondelles 34250 PALAVAS LES FLOTS</p>
<p><u>EHPAD de BEZIERS :</u> Résidence - Retraite « La Méridienne » Rue de Montecassino Saint Jean d'Aureilhan - Montimaran 34500 BEZIERS</p>	<p><u>EHPAD de SAINT GERVAIS SUR MARE :</u> Village - Retraite « Les Treilles » 34610 SAINT GERVAIS SUR MARE</p>
<p><u>EHPAD de GRABELS</u> Résidence-Retraite « Villa Impresa » 420 rue du Château 34790 GRABELS</p>	<p><u>EHPAD de LUNEL-VIEL :</u> Résidence - Retraite « La Jolivade » 76 avenue Gustave Courbet 34400 LUNEL-VIEL</p>
<p><u>EHPAD d'AGDE</u> Résidence-Retraite « Villa Clementia » Quartier des Cayrets 3 Rue Pierre Lattes 34 300 AGDE</p>	<p><u>EHPAD de JACOU :</u> Résidence - Retraite Terrarossa 17 avenue Cyprien Olivier 34830 JACOU</p>
<p><u>EHPAD d'AIGUES MORTES :</u> Résidence – Retraite « Côté Canal » 116 rue Jacques Cœur 30220 Aigues-Mortes</p>	<p><u>EHPAD d'ISLE</u> Résidence - Retraite « Les Bayles » Avenue du Stade 87170 ISLE</p>
<p><u>EHPAD de SENILLE :</u> Résidence - Retraite « La Tour de Vigena » 2 rue des Clos 86100 SENILLE</p>	<p><u>EHPAD de SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX :</u> Résidence - Retraite « Villa Les varennes » 10 allée René Allamachère 86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX</p>
<p><u>EHPAD de DIRAC</u> Résidence-Retraite « Clairbois » 734 route de la Boissière 16410 DIRAC</p>	<p><u>EHPAD de FUSSY</u> Résidence-Retraite « De Boisbelle » 2 allée du Buisson blanc 18110 FUSSY</p>
<p><u>EHPAD de HEROUVILLE SAINT CLAIR</u> Résidence-Retraite « Asialys » 101 avenue de la 3^{ème} division d'infanterie britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR</p>	<p><u>EHPAD de COURSEULLES SUR MER</u> Résidence-Retraite « Westalia » 1 chemin de la Délivrande 14470 COURSEULLES-SUR-MER</p>
<p><u>EHPAD de ST ETIENNE DU ROUVRAY</u> Résidence-Retraite « Michel Grandpierre » Avenue du Val L'Abbé 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY</p>	<p><u>EHPAD de ROZOY SUR SERRE</u> Résidence-Retraite « Hélisende » 54 rue de la Cour des Prés 02360 ROZOY SUR SERRE</p>
<p><u>EHPAD des ADRETS DE L'ESTEREL</u> Résidence - Retraite « Bellestel » Chemin du Pré vert 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL</p>	<p><u>EHPAD de ROQUETTES</u> Résidence-Retraite « Bellagardel » 6 bis rue La Canal 31 120 ROQUETTES</p>
	<p><u>TOTAL : 1 498 lits</u></p>

ANNEXE 2 : CRITÈRES ATTENDUS (à détailler pour chaque DM)

THÉMATIQUES	CRITÈRES	ÉVALUATION
Confort du patient	Dimensions	2
	Réglages <i>Ex : fauteuil, proclive, déclive</i>	3
	Type de sommiers et répartition	3
	Facilité d'utilisation	2
	Type de télécommande	
Sous-total		10
Sécurisation du patient	Réglages <i>type surbaissement de la hauteur</i>	3
	Charge possible	2
	Barrières de protection et possibilité de réglage <i>Ex : continue, télescopique, demi-barrière</i>	3
	Sous-total	
Adaptation aux soins	Réglages	3
	Positionnement ergonomique pour les soins d'hygiène	4
	Sous-total	
Adaptation à l'entretien du DM et de l'environnement	Type de châssis	1
	Hauteur maximale Dégagement sol-sommier	2
	Maniabilité	3
	Produit d'hygiène compatible	1
	Sous-total	
Norme et Responsabilité sociale et environnementale	Sécurité électrique	3
	Respect des normes : label en lien avec le RSE	3
	Type d'alimentation	2
	Type de matériel utilisé	2
Sous-total		10
Suppléments et accessoires	Éclairage, protection du matériel, revêtement protecteur contre les agitations, aide au transfert, réceptacle potence, perfusion, etc.	4
	Sous-total	
Entretien et assistance		5
Sous-total		5
TOTAL		51